



15ème législature

Question N° : 30614	De M. Christophe Naegelen (UDI et Indépendants - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Budget de recherche sur la maladie de Lyme et les maladies à tiques	Analyse > Budget de recherche sur la maladie de Lyme et les maladies à tiques.
Question publiée au JO le : 23/06/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 13/10/2020 Date de renouvellement : 26/01/2021 Date de renouvellement : 08/06/2021 Date de renouvellement : 21/09/2021 Date de renouvellement : 04/01/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christophe Naegelen attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le besoin d'allouer un budget spécifique à la recherche sur la maladie de Lyme et les maladies à tiques. Ces pathologies infectieuses, qui ont pris un caractère épidémique, représentent la première zoonose de l'hémisphère nord et la première infection bactérienne en France depuis l'été 2019. Le nombre de cas recensés est estimé entre 650 000 à 850 000. Chaque année, ce sont 50 000 nouveaux malades atteints de cette borréliose qui sont diagnostiqués. Cette maladie se propage à grande vitesse en France et la situation est de plus en plus préoccupante et défavorable aux patients souffrant de formes sévères et persistantes de la maladie de Lyme et des coinfections. Alors qu'en 2016, il a été décidé par le Gouvernement de lancer un plan national en raison de la gravité de la situation, la situation des patients ne s'est pas améliorée. Le manque de compréhension approfondie du mécanisme fait de la borréliose de Lyme une maladie chronique dont les errances thérapeutiques demeurent. En effet, trois ans après le lancement de ce plan, l'absence de crédits significatifs débloqués pour la recherche fondamentale, appliquée et clinique, subsiste. La quasi-inexistence des budgets alloués à la recherche est à déplorer et nourrit l'exaspération légitime des personnes atteintes. Une analyse budgétaire détaillée réalisée sous l'égide de l'Inserm début 2020, et associant l'ensemble des acteurs de la recherche et des soins, a permis de montrer que la dotation pour la recherche sur les maladies à tiques, volet santé humaine, est de 430 000 euros pour l'année en cours (555 000 euros étant dédiés aux aspects vétérinaires et environnementaux). C'est très largement insuffisant. Pourtant, la recherche apparaît comme le premier moyen de lutter efficacement contre cette problématique de santé publique, qu'il s'agisse de prévention, diagnostic, prise en charge et traitement. Il est complexe de traiter correctement une maladie dont le diagnostic est difficile, qui est souvent suivie de formes tardives, avec des atteintes mal comprises des capacités cognitives, fréquemment accompagnées de fatigue chronique. Toutes ces caractéristiques sont connues depuis longtemps par les personnes qui souffrent d'une maladie de Lyme. Travailler sur les performances des tests de diagnostic (qualité et fiabilité des ELISAs) comme sur le traitement des formes persistantes de la maladie sera décisif pour la maladie de Lyme. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement a l'intention de débloquer des budgets suffisants destinés à la recherche relative à l'ensemble des maladies vectorielles à tiques lors du prochain projet de loi de finances, afin de mettre fin à l'errance et à la souffrance des patients atteints de maladies vectorielles à tiques, dont

la maladie de Lyme.